GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 2625

[redacted]

RÉFÉRENCE N° 1163-2625

4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : Info@GarantieGCR.com
Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Télécopieur : 514 657-2335

GarantieGCR.com

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	[redacted]
Numéro de la demande de soumission	2625
Numéro du dossier de prise en charge	841
Numéro de la réclamation	1163
Chargé de projet	Mark Richardson T.P.
Coordonnées	mrichardson@garantiegcr.com 514 657-2333 ,

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier 2
Table des matières 2
Contexte 2
Exigences générales 3
Instructions 4
Devis technique 4
1. INSONORISATION 4

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

Le devis ci-joint est le document principale de référence pour la demande de soumission

le rapport d'expertise ci-joint peut apporter de l'information complémentaire au présent devis

Fournir un soumission dans un délai de 2 semaines suite a la visite d'appel d'offre

Contacter le charger de projet pour une organiser une visite des lieux

Voir a fournir un échéancier détaillé des correctifs qui seront effectué

DEVIS TECHNIQUE

1. INSONORISATION

Point de réclamation n° 8

Pour la bonne compréhension du présent devis, la nomenclature des cloisons utilisés par Atelier 7HZ sera emprunté (voir croquis ci-joint)

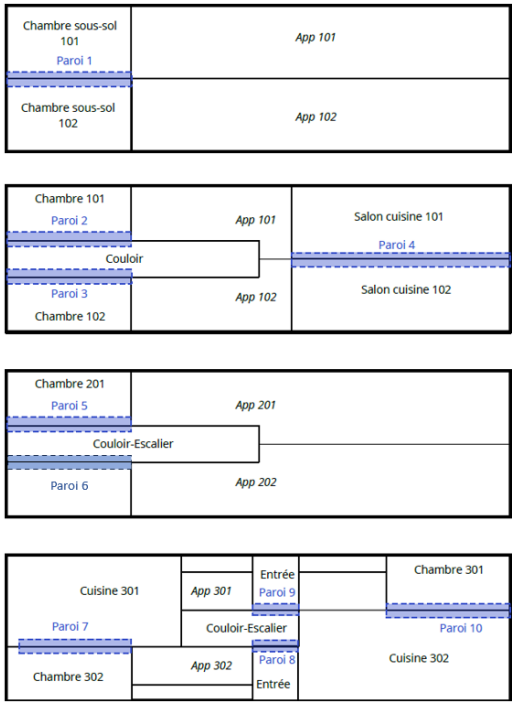

Emplacements des cloisons

1-REMPLACER LES PORTES D'ENTRÉE DES UNITÉS (X6) PAR DES MODÈLES AYANT UNE PERFORMANCE THÉORIQUE D'AU MOINS STC-40 (MATÉRIAU DE LA PORTE, JOINTS DOUBLES SUR TOUS LES TOURS DE PORTES ET SEUILS TOMBANTS RÉGLÉS ADÉQUATEMENT),

Remplacer les blocs de porte pour des modèles ayant une performance STC-40.

Remplacer les joints sur tout le contour des portes au niveau du cadre de la porte par un double joint ayant une performance théorique STC-40. Le modèle Pemko S773 conjointement au Pemko ACP 112 (coins) de Assa Abloy serait approprié.

Installer des seuils tombants sous chaque porte et de les régler adéquatement. Le modèle Pemko 411 de Assa Abloy serait approprié.

Le fournisseur Baillargeon propose des produits appropriés tels que le modèle SR40-ME.

Fournir et installer de nouvelle poignés et serrures pour les portes.

2. PAROI #1

2.1 COUPER LES MONTANTS HORIZONTAUX DES CLOISONS EXTÉRIEURES AU NIVEAU DES PAROIS 1 (AUX UNITÉS 101 ET 102) AFIN D'INTERROMPRE LA CONTINUITÉ ET ATTÉNUER LA TRANSMISSION DES VIBRATIONS, REMPLIR DE LAINE L'ESPACE ENTRE LA CLOISON #1 ET LE MUR EXTÉRIEUR.

- ouvrir environ 15 pi2 de placoplâtre et de membrane insonorisant de chaque coté de la la division mitoyenne
- Couper les fourrures de bois qui traverse d'une unité a l'autre
- remplir la cavité entre la fin du mur mitoyen et le mur extérieur avec de la laine insonorisant
- une fois les correctifs effectués, reposer le placoplâtre et installer une couche de plâtre

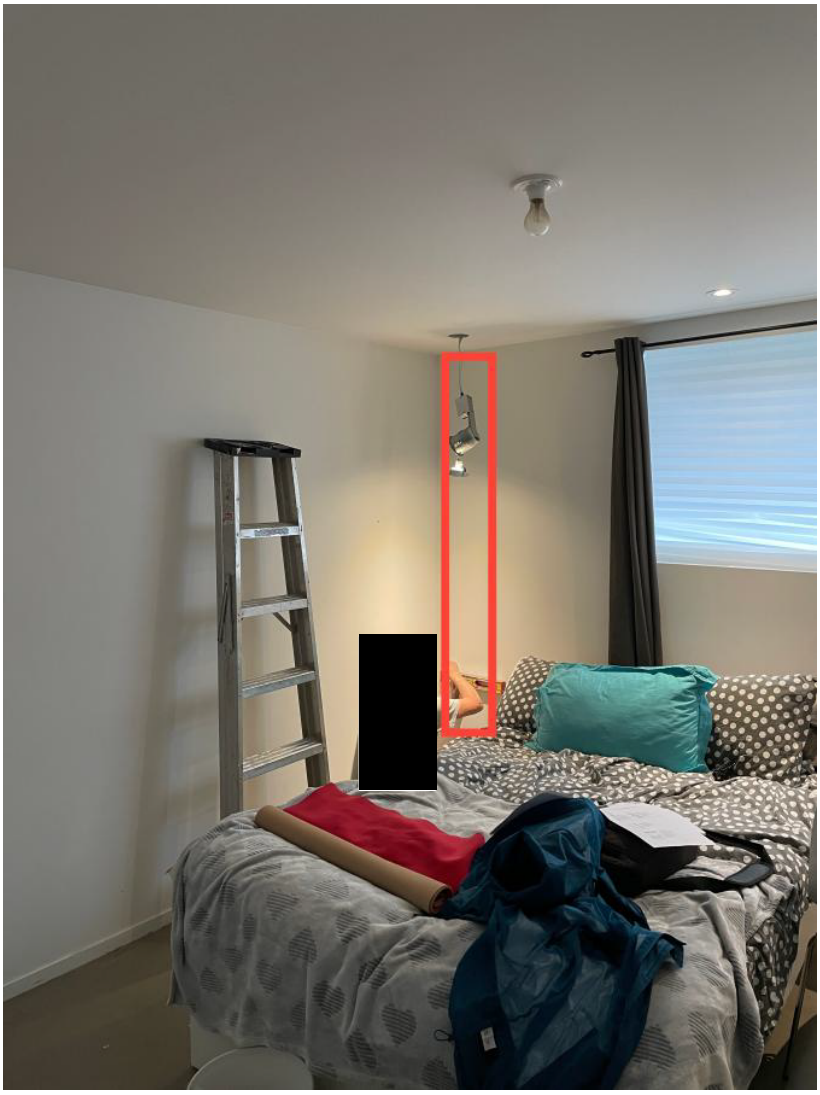

chambre avant de l'unité 101, au sous-sol

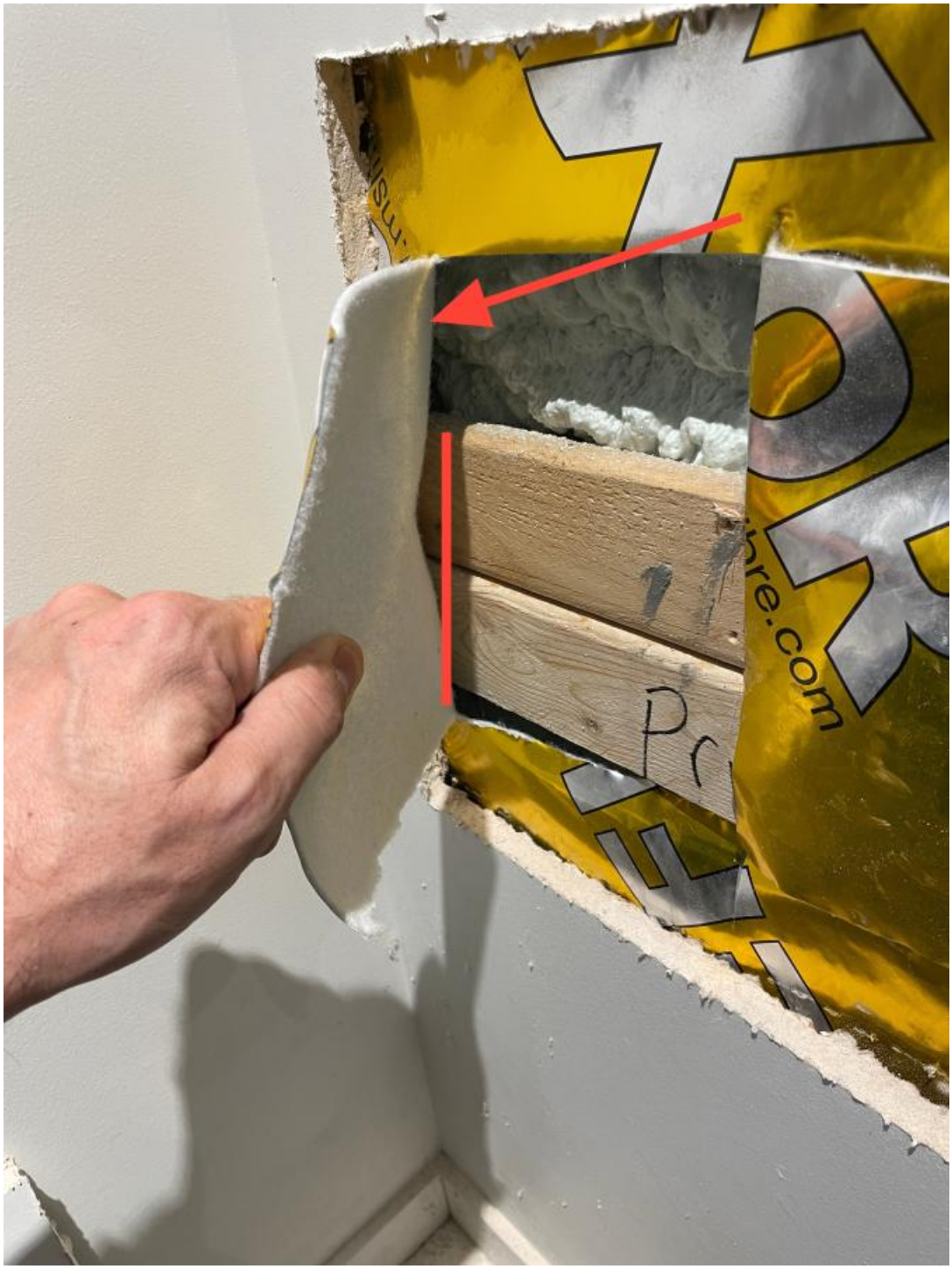

chambre avant de l'unité 101, au sous-sol

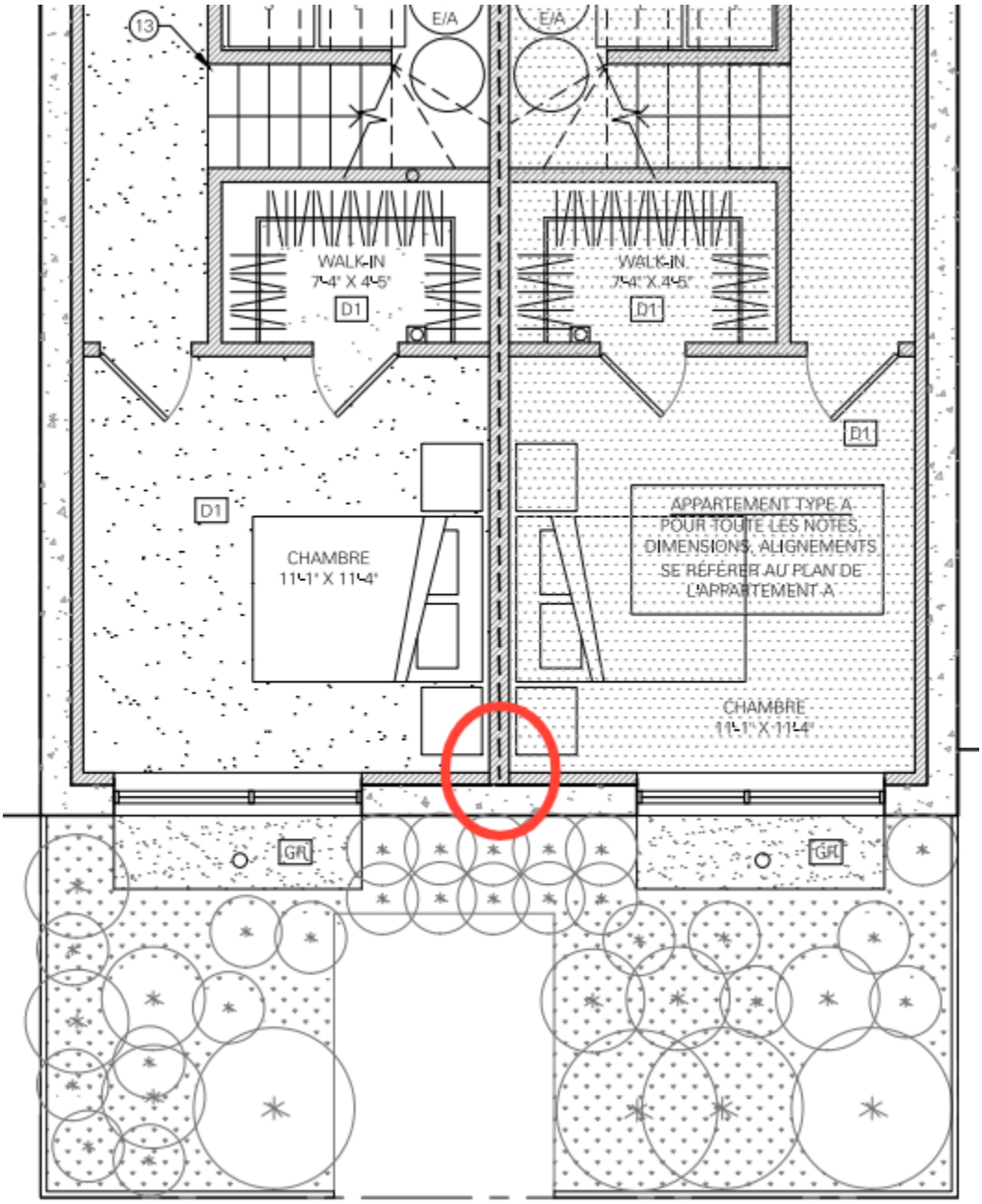

mitoyen entre les unités 101 et 102, au sous-sol

2.2- FERMER LES ENTRE PLAFONDS ENTIÈREMENT EN PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PAROIS 1

- ouvrir une section de plafond d'environ 8 pi x 2 pi au plafond du 101 **ou** 102 pour venir assurer la continuité de l'étanchéité acoustique au niveau de l'entre plancher
- refermer le plafond et effectuer les travaux de plâtre

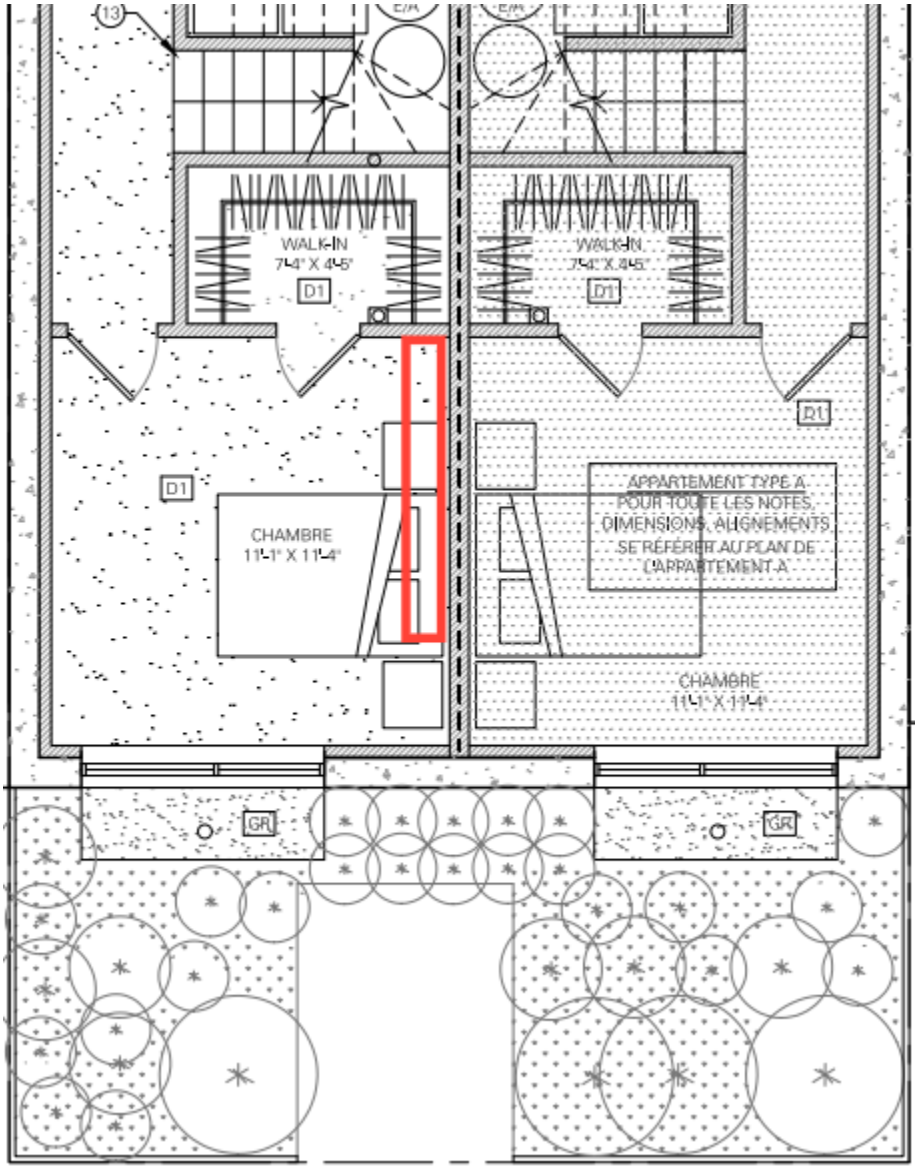

2.3- AJOUTER UNE ÉPAISSEUR DE PANNEAUX DE GYPSE SUR LES MURS EXTÉRIEURS PERPENDICULAIRES A LA PAROIS 1

- installer une épaisseur de placoplâtre 5/8 sur le mur extérieur des unités 101 et 102
- effectuer les travaux de plâtrage sur les feuilles de placoplâtre installé
- repeinturer l'entièreté des pièces touchés

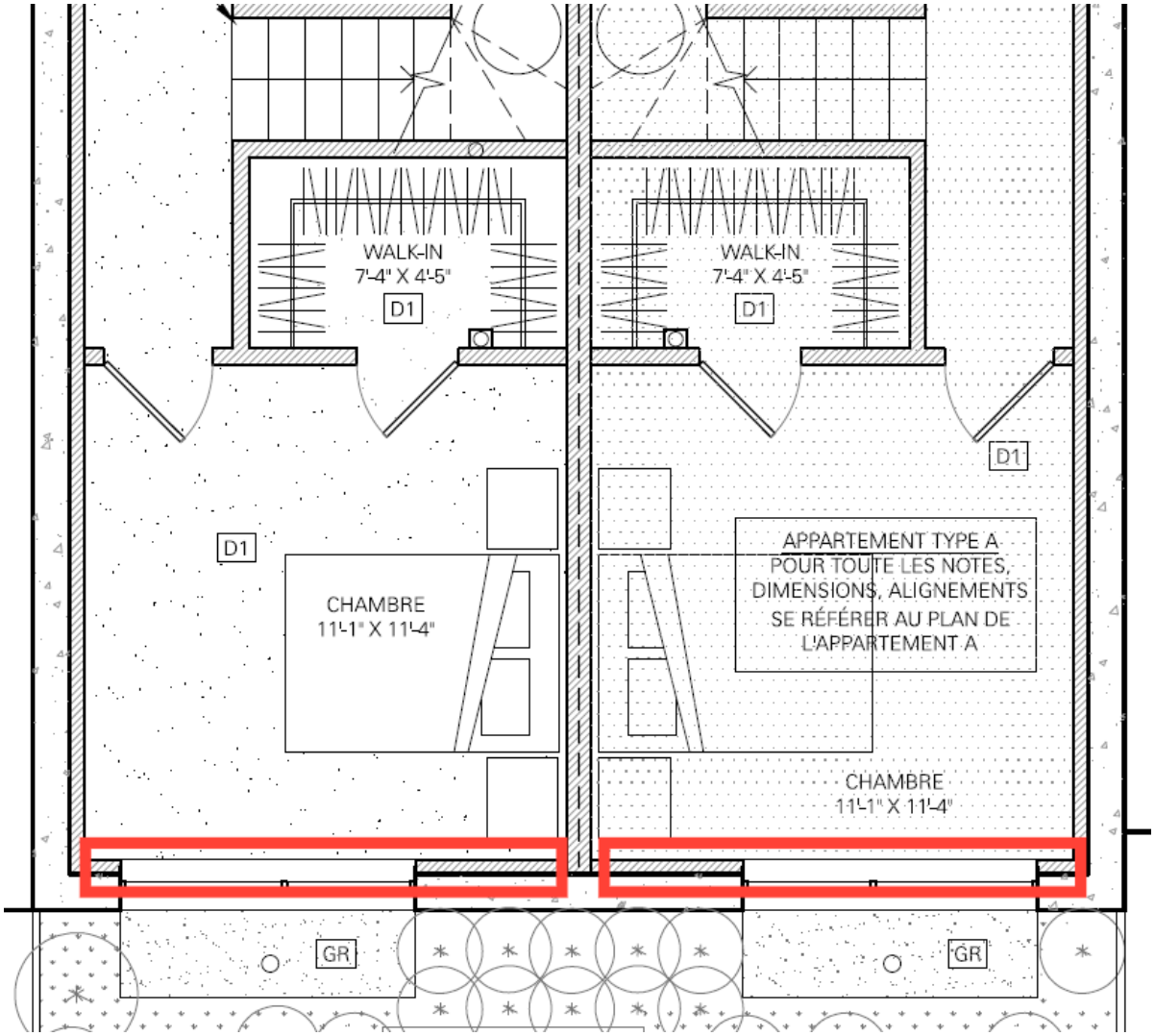

3. PAROI # 2, 3, 5 ET 6

3.1 FERMER LES ENTRE PLAFONDS ENTIÈREMENT EN PARTIE SUPÉRIEURE DES PAROIS 2 ET 3

- Enlever l'entièreté du placoplâtre au plafond du corridor du RDC (2 x 5/8 sur environ 50 pi2)
- Enlever la laine soufflé dans le plafond
- Assurer la continuité de l'étanchéité acoustique au niveau de l'entre plancher en lien avec chacune des unités (ajouter gypse et scellant acoustique)
- Assurer une étanchéité acoustique en partie supérieur du faux mur ou le panneau électrique est installé
- ragréer le plafond incluant l'installation de laine cellulose
- Enlever les moulures au plancher pour ensuite appliquer un scellant acoustique au niveau des lisses basses
- enlever la plinthe électrique pour assurer une étanchéité acoustique a l'arrière de celle-ci

Paroi 2 & 3

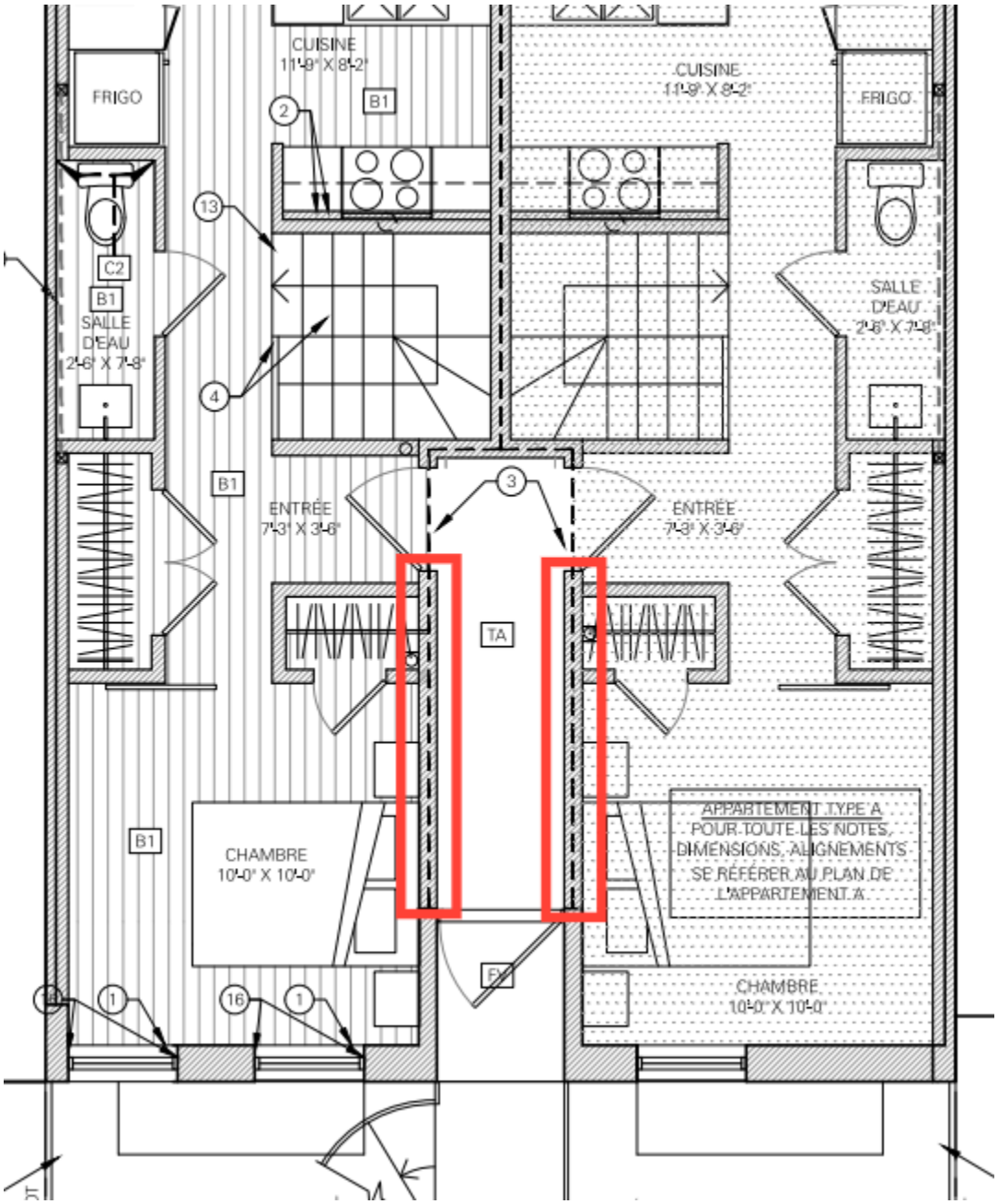

Paroi 2 & 3

3.2 FERMER LES ENTRE PLAFONDS ENTIÈREMENT EN PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PAROI 5 ET 6

- Enlever l'entièreté du placoplâtre au plafond du corridor du 2e étage (2 x 5/8 sur environ 50 pi2)
- Enlever la laine soufflé dans le plafond
- Assurer la continuité de l'étanchéité acoustique au niveau de l'entre plancher en lien avec chacune des unités (ajouter gypse et scellant acoustique)
- ragréer le plafond incluant l'installation de laine cellulose
- Enlever les moulures au plancher pour ensuite appliquer un scellant acoustique au niveau des lisses basses
- enlever la plinthe électrique pour assurer une étanchéité acoustique a l'arrière de celle-ci

Paroi 5 & 6

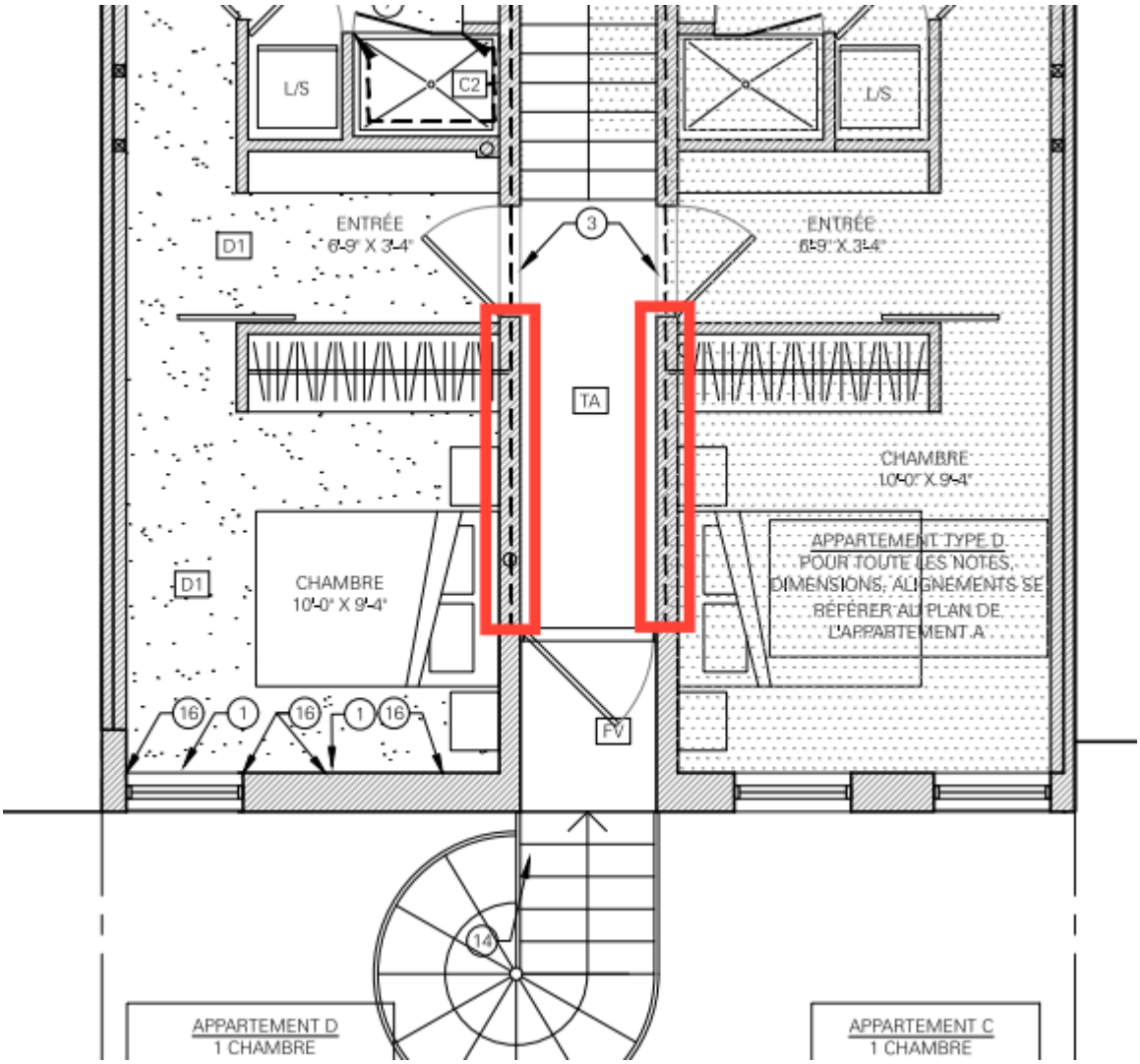
L/S
C2
L/S
ENTRÉE
6'-9" X 3'-4"
D1
3
ENTRÉE
6'-9" X 3'-4"
TA
CHAMBRE
10'-0" X 9'-4"
APPARTEMENT TYPE D
POUR TOUTE LES NOTES,
DIMENSIONS, ALIGNEMENTS SE
RÉFÉRER AU PLAN DE
L'APPARTEMENT A
D1
CHAMBRE
10'-0" X 9'-4"
16
1
16
1
16
PV
14
APPARTEMENT D
1 CHAMBRE
APPARTEMENT C
1 CHAMBRE

Paroi 5 et 6

5 . PAROI # 7 ET 10

5.1 AJOUTER UN PANNEAU DE GYPSE SUPPLÉMENTAIRE AUX PLAFONDS DE PART ET D'AUTRE DES PAROIS 7 ET 10,

- Ajouter une épaisseur de placoplâtres 5/8 de pouce sur la surface encadrer ci-dessous
- Assurer une transition adéquate aux limites de l'encadré (jonction avec corridor et cage d'escalier)
- Effectuer les travaux de plâtrés et peintures sur tout les surfaces touchés

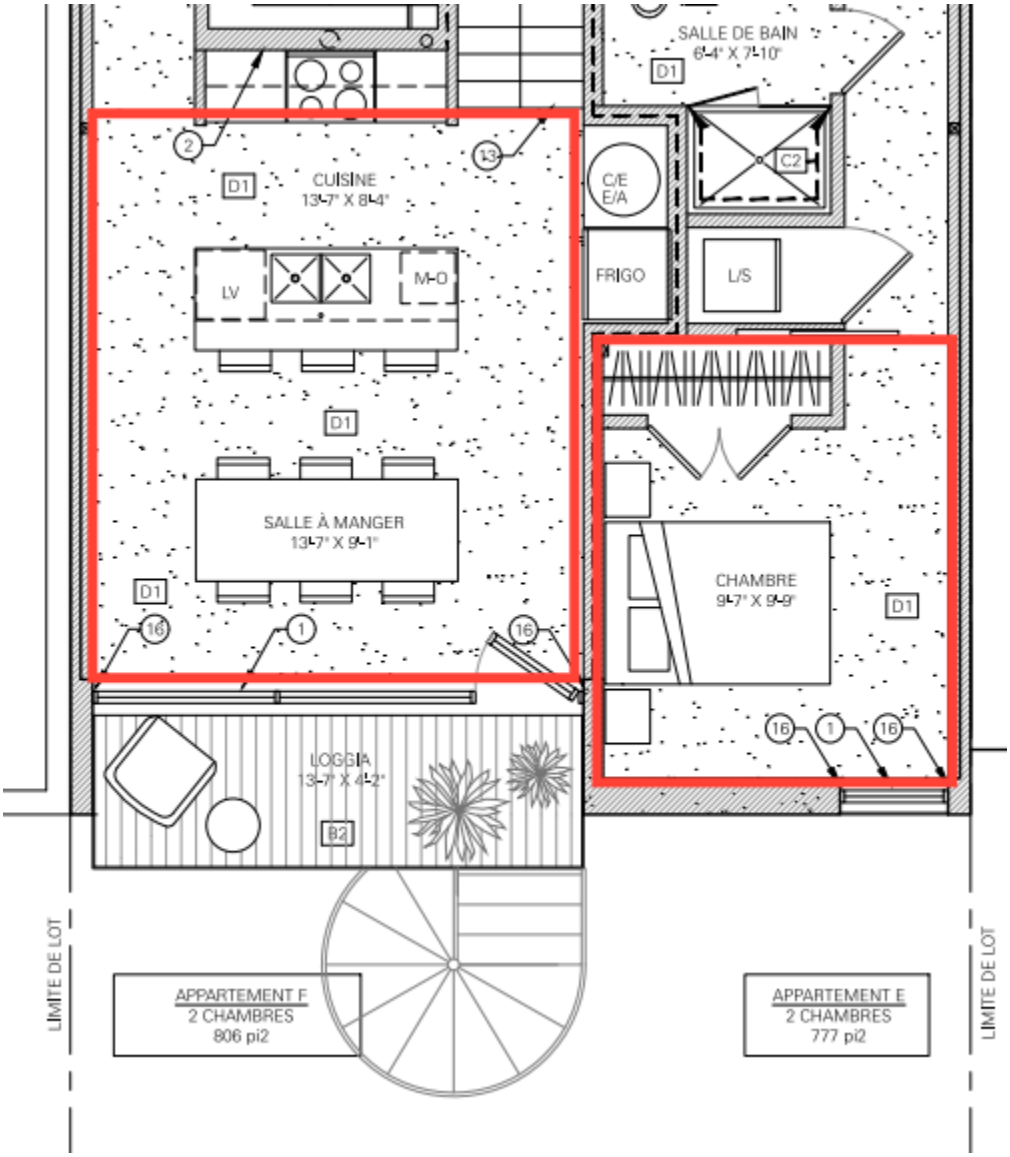

Cuisine 301 & chambre 302

5.2 - COUPER LES FOURRURES HORIZONTALES DE LA CLOISON EXTÉRIEURE AU NIVEAU DE LA CLOISON 10

- Enlever l'armoire
- ouvrir environ 15 pi2 de placoplâtre et de membrane insonorisant de chaque coté de la la division mitoyenne
- Couper les fourrures de bois qui traverse d'une unité a l'autre
- remplir la cavité entre la fin du mur mitoyen et le mur extérieur avec de la laine insonorisant
- une fois les correctifs effectués, reposer le placoplâtre et effectuer les travaux de finition
- reposer l'armoire

cuisine du 302

Chambre du 301

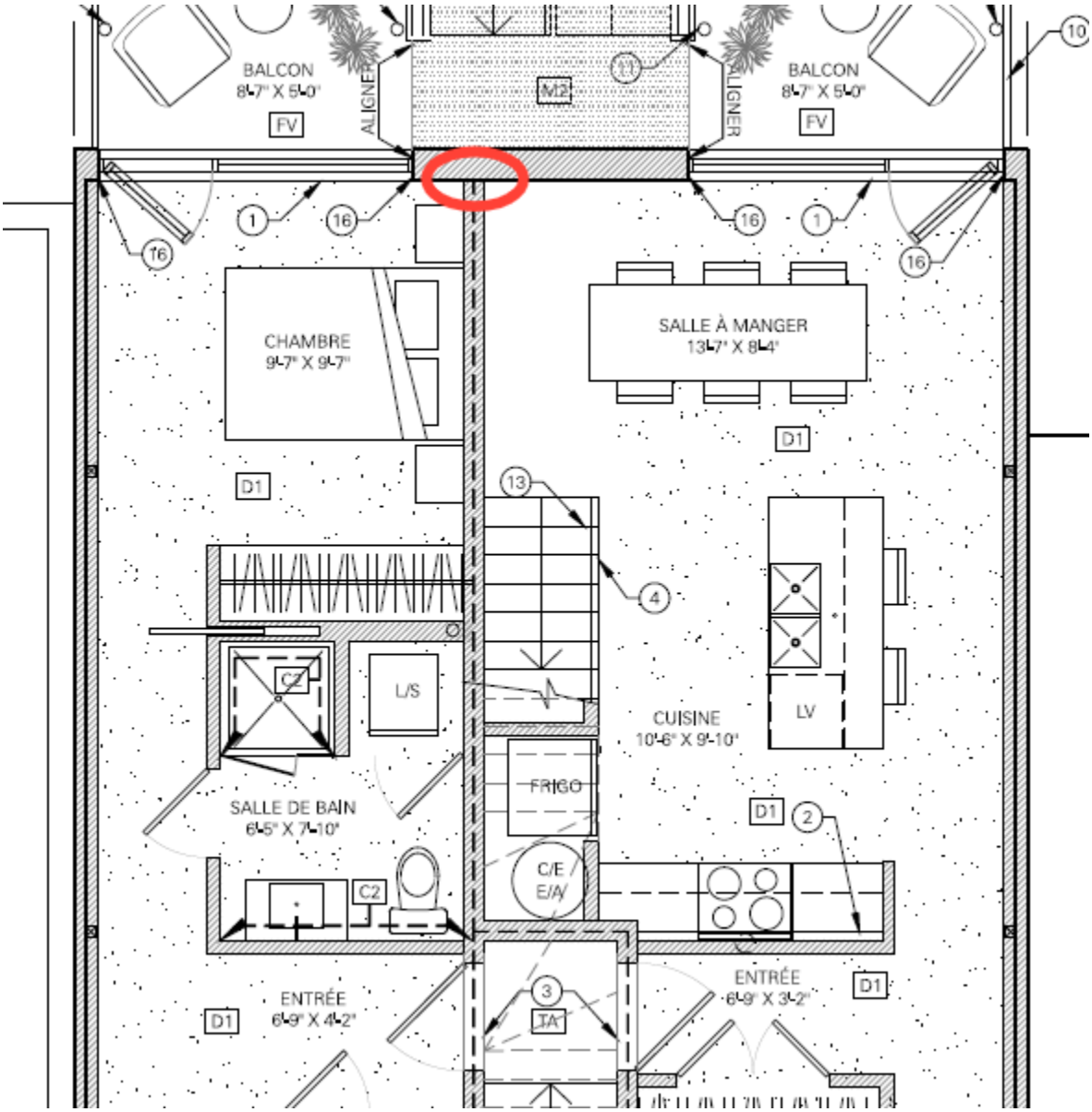

mitoyen entre cuisine du 302 et chambre du 301